

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Ouest

Décision du 22 mai 2023

**portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel
au comité social d'administration spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile
Ouest**

NOR : TREA2313964S

(Texte non paru au journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 à L.251-4 ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2022 portant création de comités sociaux d'administration et de formations spécialisées à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu les résultats de l'élection des représentants du personnel organisée au sein de la direction générale de l'aviation civile en décembre 2022 ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants par chaque organisation syndicale au sein du comité social d'administration ;

Décide :

TITRE I^{ER} COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION

Article 1^{er}

Sont nommés au comité social d'administration spécial auprès du directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest :

- le président : M. Thierry BUTTIN, directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest (ou son représentant) ;

- le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines : M. Stéphane GORIN, chef du secrétariat interrégional Ouest (ou son représentant).

Article 2

Sont nommés au comité social d'administration spécial auprès du directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest, en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires

Au titre de l'organisation syndicale FEETS-FO

Mme Sandra TURQUEY ;

Au titre de l'organisation syndicale UNSA

Mme Hauteclaire SIMONET ;

M. Frédéric RIEU ;

Mme Annette FRITSCH CORNET ;

M. Bastien VOYENNE ;

2. Membres suppléants

Au titre de l'organisation syndicale UNSA

Mme Marie Laure LE NY ;

M. Dominique LE BRAS ;

Mme. Laeticia KOEHLER ;

Mme Véronique ROYOU ;

TITRE II

DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES

Article 3

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique.

Fait le 22 mai 2023.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest

T. BUTTIN